

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANIMATION JEUNESSE

## INSCRIPTIONS

**La présence à l'Espace Jeunes et la participation aux activités ne sont possibles que si le dossier d'inscription ci-joint est complet et remis aux animateurs de la structure.**

Cette inscription est valable pour une année scolaire, soit de la rentrée scolaire de l'année en cours jusqu'à la fin des vacances d'été de l'année suivante.

Les inscriptions aux activités s'effectuent lors des heures d'accueil. Les délais pour les inscriptions vous sont stipulés sur les programmes afin d'organiser les différentes sorties.

Nous fonctionnons en structure ouverte, nous ne sommes responsables des jeunes que lorsqu'ils sont dans la structure, ils ont la possibilité de sortir et de rentrer du service s'ils le désirent avec l'accord des parents.

Néanmoins, si vous souhaitez que votre enfant ne sorte pas de la structure, veuillez nous le signaler.

## TARIFS

Une adhésion, **d'un montant de 7.00 €**, doit être versée au moment de l'inscription.

La plupart des activités proposées à l'Espace Jeunes sont gratuites. Pour certaines d'entre elles, une participation financière est demandée (se reporter au tableau ci-après). L'inscription à celles-ci n'est effective qu'une fois le règlement effectué.

Tranche	Quotient familial	Montant de la participation des familles
<b>A</b>	0 à 500	30 % du prix de l'activité
<b>B</b>	501 à 1000	40 % du prix de l'activité
<b>C</b>	1001 à 1500	50 % du prix de l'activité
<b>D</b>	≥ 1501	60 % du prix de l'activité
<b>Hors commune</b>		100 % du prix de l'activité

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre du Trésor Public.

## PÉRIODES SCOLAIRES

La structure Jeunesse accueille les jeunes aglatiens et enfants du personnel communal âgés de 11 à 17 ans aux horaires suivants :

- **Mardi : de 16H00 à 19H00**

- **Mercredi : de 13H30 à 19H00**

- **Judi : de 16H00 à 19H00**

- **Vendredi : de 18H00 à 21H30**

- **Samedi : de 13H00 à 18H00**

Au programme des accueils libres du soir : basketball, foot, ping-pong.., jeux de sociétés et aide aux devoirs pour les collégiens.

Le vendredi soir est réservé à partir de 19h aux activités culinaires.

Un local a été aménagé au 6, route d'Ollainville afin qu'ils se rencontrent, se retrouvent et participent ensemble à des activités de loisirs.

## VACANCES SCOLAIRES

Les activités proposées par l'équipe d'animation ont lieu du lundi au vendredi **de 13h30 à 19h00**. Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des animations prévues (sorties à la journée, soirées...).

Le public accueilli est : les jeunes de la **6<sup>ème</sup> à la terminale**.

Un programme est affiché, consultable sur internet (site de la Mairie) ou distribué aux jeunes afin qu'ils puissent s'informer (sorties, sports, animations...).

Pour les activités ou les sorties, il sera mis en place, en fonction des besoins, un ramassage en car sur la commune :

- à l'ancienne Mairie
- à Théophile Le Tiec (au gymnase Jean Chevance)

Les repas n'étant ni prévus, ni pris en charge par le Service Jeunesse, nous demandons aux jeunes d'apporter leur pique-nique lors des activités à la journée.

## IMPORTANT

**Lorsque les jeunes participent à une activité avec accompagnement en car, ils ne peuvent la quitter qu'une fois rentrés sur la commune.**

## ASSURANCE – HYGIÈNE – SÉCURITÉ

- Les jeunes doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile de leurs parents étendue aux activités extra-scolaires.
- Les numéros de téléphone des parents (domicile et travail) sont indispensables ; ne pas oublier de signaler d'éventuels changements.
- Les jeunes doivent se présenter dans une tenue adaptée aux activités et aux conditions météorologiques.
- Attention, il est formellement interdit de fumer dans les locaux et pendant les activités (dont les sorties), aussi de consommer de l'alcool et des produits illicites durant le temps passé sous la responsabilité de la structure.
- Hors horaires d'ouverture, la structure Jeunesse n'est ni habilitée, ni assurée pour accueillir les jeunes.
- Les jeunes ont la possibilité de sortir et entrer de la structure quand ils le veulent. (sauf en cas de sortie et activité spécifique)
- La Structure jeunesse n'est pas responsable des effets personnels des jeunes, ils peuvent néanmoins nous confier portables, clés...

## ENCADREMENT

Une équipe d'animation diplômée encadre les jeunes.

Le directeur de la structure (Fabrice Tang-tong-hi) et les animateurs sont à la disposition des jeunes et des parents pour toutes observations ou suggestions.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec l' élu chargé de la jeunesse, Mme Sandrine Besançon.

Chaque jeune s'engage à respecter les règles mises en place au sein du Service Jeunesse ainsi qu'à tenir compte des demandes de l'équipe d'animation.

**L'équipe d'encadrement, en accord avec le Maire, peut être amenée à prendre des décisions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du jeune en cas :**

- **d'usage de violence physique ou morale,**
- **de non-respect des règles de la structure**
- **de consommation de produits illicites,**
- **de vol ou dégradation intentionnelle du bien d'autrui.**

## ANIMATION

Le programme des activités est affiché dans les locaux et sur le panneau extérieur.

À l'occasion des sorties programmées les mercredis, les samedis et les jours de vacances scolaires, le retour des jeunes peut avoir lieu après 19H00. Les parents et les jeunes sont invités à consulter le site, le tableau d'information ou l'équipe d'animation.

Le Service Jeunesse se réserve le droit d'annuler une activité si les conditions nécessaires à sa pratique ne sont pas réunies (conditions climatiques, nombre d'inscrits insuffisant).

**Les jeunes fréquentant régulièrement la structure sont prioritaires pour les sorties ( Cosmic laser, parcs d'attractions, accrobranche ... )**

Lors d'une sortie, le jeune doit respecter l'heure de départ. L'équipe d'encadrement n'attend pas les retardataires (même s'ils sont inscrits d'avance à la sortie) et ne peut être tenue responsable. En cas d'absence aux activités, le jeune n'est pas remboursé des frais avancés, sauf cas exceptionnel (présentation d'un justificatif pour problème majeur ou maladie).

Pour les activités non payantes, les jeunes sont tenus de tenir leur engagement lorsqu'ils s'inscrivent, au risque d'être pénaliser lors d'une activité ultérieure. En cas d'absence à une activité, il est nécessaire de prévenir l'équipe pédagogique au moins 48H à l'avance.

L'Espace Jeunes peut être fermé de façon exceptionnelle, auquel cas cela est signalé aux jeunes par un affichage sur le panneau extérieur.

L'utilisation des jeux vidéo est autorisée suivant un cadre horaire fixé par les animateurs. Les jeux faisant l'apologie de la violence sont interdits.

**La structure dispose d'un snapchat et d'un whatsapp (exclusivement pour les jeunes de plus de 13 et 16 ans), qui permet d'informer les adolescents sur les activités du service. Des photos de groupe peuvent être mises en ligne en fonction des activités proposées.**

**Signature du responsable légal et du jeune inscrit (obligatoires) :**

Responsable légal :

Jeune inscrit :